

faut attendre que quelqu'un vienne nous instruire de la manière dont nous devons nous comporter envers les dieux et envers les hommes."

Dans le quatrième livre des lois, il conclut "qu'il faut recourir à quelque dieu, ou attendre du ciel un guide, un maître qui nous instruisse sur ce sujet."

Résumons.

1. Comme le monde n'a jamais été entièrement privé du bienfait de la révélation primitive, il est impossible aux rationalistes de prouver que les hommes aient jamais pu découvrir, par les seules lumières de la raison, ni les principales vérités de la religion, ni les principes de la morale.

2. Il est constant, par les égarements des peuples païens, que le genre humain serait aujourd'hui plongé dans les erreurs, les superstitions et les désordres de l'idolâtrie, si la révélation primitive n'eût été développée d'abord par la loi de Moïse, et depuis par la prédication de l'Évangile.

3. La philosophie n'aurait jamais pu suppléer la révélation, soit parce qu'elle ne nous offre que des contradictions et qu'elle est dépourvue de toute autorité, soit parce qu'elle a été forcée d'avouer son impuissance et de reconnaître la nécessité de l'intervention de la Divinité, pour ce qui tient au culte divin.

On doit donc reconnaître la nécessité de la révélation, et admettre que le dogme est la base de la religion, et est le principe et le fondement de la morale.